

# CHARTRE DE L'INTERNAT POUR LES ETUDIANTS CPGE

## Document à conserver

L'hébergement à l'internat est un service (et non un droit) accordé aux étudiants, dont le lieu de résidence est éloigné de l'établissement, afin qu'ils puissent étudier dans les meilleures conditions possibles. **Lorsqu'ils le demandent et sous leur responsabilité, les internes peuvent rester à l'internat le week-end. Ils doivent laisser leur nom à la vie scolaire (au plus tard le jeudi soir).**

Cette vie collective implique des conduites individuelles responsables et sereines, afin que le contexte de l'internat crée pour tous une atmosphère de travail, de réussite et d'épanouissement humain.

La règle fondamentale, c'est le respect de l'autre et des autres, du matériel, des installations et du personnel de l'établissement, conformément au Règlement Intérieur que **tout étudiant s'engage à respecter en s'inscrivant au Lycée Foch.**

La charte de l'internat régit la vie de l'internat. Elle est signée par l'étudiant et son responsable (si l'étudiant est mineur).

Elle engage l'étudiant, pour l'année scolaire, à respecter les règles inscrites. Elle est lue collectivement à la rentrée, une relecture peut être faite à tout moment de l'année pour rappeler les consignes et surtout quand celle-ci n'est pas respectée. Elle est affichée dans chaque dortoir.

## 1. ACCUEIL DES INTERNES

Les étudiants sont accueillis au Lycée de la première heure effective à la dernière heure effective de cours de la semaine.

➤ **Accueil du lundi matin** :

Les chambres sont ouvertes de 8h30 à 9h00,

## 2. LES HORAIRES : RYTHME DE VIE A L'INTERNAT

- **De 18H45 à 19H30** : Accès au service de restauration pour le dîner. Les étudiants doivent quitter la salle au plus tard à 20H00.

Les étudiants ont la possibilité de travailler dans les salles d'études jusqu'à 23 heures maximum. ***Ensuite, ils ont l'obligation de se rendre dans leur chambre pour les étudiants internes ou de quitter l'établissement pour les étudiants externes, demi-pensionnaires ou internes-externés.***

- **23H00 maximum** : Extinction des feux (plus de bruit, pas de portable, ni musique...)
- **6H45** : Réveil des étudiants et possibilité de prendre la douche (possibilité de se lever un peu avant dans le respect d'autrui). Les lits doivent être faits correctement et les affaires personnelles rangées.
- **De 7H00 à 8h00** : petit déjeuner. Pour le bon déroulement du service de cuisine, il est impératif de quitter la salle de restaurant pour 8h00 dernier délai.
- **7H25** : Fermeture du dortoir. Aucun élève ne doit plus se trouver dans les dortoirs.

### **3. ELEMENTS DE LA VIE QUOTIDIENNE ET COLLECTIVE**

#### **> ABSENCE**

Lorsqu'un étudiant interne est absent, il doit le signaler aussitôt à un CPE par téléphone.

Demande d'absence exceptionnelle : **l'étudiant ne peut quitter l'établissement que sur demande écrite ou de la famille si l'étudiant est mineur 24h00 à l'avance minimum et après accord du CPE.**

Téléphone lycée Foch 05 65 73 08 60

Mail de l'établissement : [0120022j@ac-toulouse.fr](mailto:0120022j@ac-toulouse.fr)

Mail de la vie scolaire du lycée général : [viesco.lgfoch@gmail.com](mailto:viesco.lgfoch@gmail.com)

#### **> INFIRMERIE ET HYGIENE**

**L'infirmière est absente le soir à l'internat.**

Les médicaments personnels doivent être obligatoirement déposés à l'infirmerie avec l'ordonnance correspondante (aucun médicament ne doit être conservé en chambre sauf autorisation de la famille).

Tout traitement doit être mis en place avec l'ordonnance la journée par l'infirmière présente, et donné le soir par l'assistant d'éducation de service.

**Les règles d'hygiène doivent être respectées avec vigilance.**

Chaque année on peut constater une recrudescence de maladies parasitaires (gale, poux...)

Il est demandé aux étudiants d'être vigilants et de faire respecter certaines mesures d'hygiène quant à la vie en collectivités, comme nettoyer régulièrement les draps, serviettes et affaires qui doivent rester personnelles.

Vider, nettoyer et aérer les valises, les sacs de voyages, les sacs de sports régulièrement.

A chaque veille de vacances scolaires, il sera demandé aux étudiants de ramener la totalité de leur linge et effets personnels.

#### **> TENUE DES CHAMBRES**

**Des personnels travaillent à l'internat, ce travail doit être respecté et facilité par les étudiants.**

✓ **Cela implique de faciliter le ménage :**

Mettre les sacs sur les armoires. Ne rien laisser trainer au sol. Border les lits et mettre les chaises sur les tables tous les matins. Enlever les affaires de toilettes sur les tablettes des lavabos et monter les chevets sur les lits le vendredi matin. Débrancher les lisseurs et sèche-cheveux et chargeurs de téléphone tous les jours (risques de brûlures ou d'incendie) et si possible les ranger dans l'armoire.

Remonter les tapis de douche afin de faciliter le nettoyage des sols.

✓ **Cela implique de prendre soin du matériel :**

Eteindre toutes les lumières avant le départ le matin, ne pas bouger le mobilier mis en place au début de l'année scolaire et afficher les posters décents uniquement avec de la « pâte adhésive »

✓ **Cela implique aussi le respect des autres :**

Tirer la chasse des WC après chaque utilisation.

**L'étudiant est responsable de l'état et de la tenue de sa chambre.**

#### **> ACTIVITES DIVERSES AU SEIN DE L'INTERNAT**

-Les internes ont accès à internet en WIFI de 20H00 à 21H30 au dortoir.

-Les internes n'ont pas accès aux chambres de l'internat durant la journée sauf pour une urgence ; dans ce cas, ils sont toujours accompagnés d'un assistant d'éducation.

-Le foyer est ouvert de 19H00 à 20H50

-Une salle de musique est à disposition des élèves internes au bâtiment J sous condition.

-Possibilité de mettre en place des activités sportives ou culturelles en fonction de la demande des étudiants et de l'encadrement disponible (théâtre, musculation, sophrologie, échecs, etc.)

-Des soirées télé sont possibles au sein du foyer de 21H00 à 23H00 le mardi et le mercredi après inscription des étudiants et accord du CPE.

➤ **USAGE DU TABAC**

Rappel du règlement intérieur : il est interdit de fumer dans l'enceinte du lycée (article R3511-1 du code de la santé publique et application du décret du 29 mai 1992)

➤ **CONSIGNES DE SECURITE**

Interdiction absolue d'apporter des réchauds, appareils de chauffage, cafetière ou théières électriques  
Interdiction absolue d'apporter tout objet dangereux ou illicite, ouvrages licencieux, animaux de compagnie

**Les CPE peuvent à tout moment demander à contrôler les casiers et les armoires en présence de l'étudiant.**

## **4. NECESSAIRE D'INTERNAT**

### **L'étudiant interne doit apporter :**

➤ **Linge et vêtements**

- ✓ Linge en quantité suffisante pour pouvoir en changer tous les jours
- ✓ 1 petite serviette et 1 drap de bain
- ✓ 1 tenue pour dormir
- ✓ 1 paire de chausson ou de claquettes pour circuler dans le dortoir

➤ **Nécessaire de toilette**

- ✓ Savon ou gel douche
- ✓ Shampoing
- ✓ Brosse à dent
- ✓ Dentifrice
- ✓ Déodorant (uniquement en stick)

➤ **Literie (dimension matelas 80 X 190 cm)**

- ✓ 1 drap housse en 80 cm
- ✓ 1 drap si vous utilisez la couverture de laine fournie par le lycée
- ✓ Sinon une couette avec une housse de couette
- ✓ 1 taie de traversin

➤ **Divers**

- ✓ Quelques cintres
- ✓ 1 sac pour le linge sale
- ✓ 2 cadenas (armoire d'internat et casier extérieur)

### **L'établissement fournit aux étudiants :**

➤ **Literie**

- ✓ 2 couvertures de laine
- ✓ Un traversin
- ✓ 1 alèse pour le matelas

Ces matériels prêtés pour l'année sont sous la responsabilité de l'étudiant et doivent être rendus en bon état et complets à la fin de l'année scolaire.

Il est souhaitable que les familles prévoient une couverture supplémentaire ou une couette pour l'hiver.

L'étudiant interne s'engage à ne pas dégrader et à restituer en parfait état le matériel fourni.

**Toute dégradation sera sanctionnée et facturée.**

# Accusé de réception A rendre le jour de l'inscription

## **CONDITION D'INSCRIPTION A L'INTERNAT**

L'hébergement à l'internat est un service (et non un droit) accordé aux étudiants, dont le lieu de résidence est éloigné de l'établissement, afin qu'ils puissent étudier dans les meilleures conditions possibles.

Cette vie collective implique des conduites individuelles responsables et sereines, afin que le contexte de l'internat crée pour tous une atmosphère de travail, de réussite et d'épanouissement humain.

La règle fondamentale, c'est le respect de l'autre et des autres, du matériel, des installations et du personnel de l'établissement, conformément au Règlement Intérieur que **tout étudiant s'engage à respecter en s'inscrivant au Lycée Foch.**

**L'étudiant interne est inscrit à l'internat :**

- 1- Si les responsables de l'étudiant et l'étudiant s'engagent à respecter la présente charte.**

Nous, élève interne \_\_\_\_\_ classe de \_\_\_\_\_

et responsable légal de l'étudiant (nom et prénom) \_\_\_\_\_

**Déclarons avoir pris connaissance de la charte de l'internat.**

Le (date) .....

**Signatures précédés de la mention « lu et approuvé »**

**Signature des responsables,**

**Signature de l'étudiant,**

**Rappel nul ne peut quitter l'internat sans l'accord du CPE**